

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE ET
DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN
SUISSE

Réf. : N° 175 /AMPTG/PC/2026

La Mission permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments à l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous munitions et l'Unité de mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et, a l'honneur de leur faire parvenir ci-joint les rapports de transparence (02) sur les mines antipersonnel et les armes à sous munitions.

La Mission Permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler à l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous munitions et l'Unité de mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel les assurances de sa haute considération.



Fait à Genève, le 30 mars 2026

- Unité de mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel
- Unité de la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous munitions

GENÈVE



ÉTAT PARTIE : **REPUBLIQUE DU TCHAD**

INFORMATIONS MISES À JOUR FOURNIES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7, PARAGRAPHE 2 DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'UTILISATION, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DE MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

Période du 1er janvier au 31 décembre 2025

AUTORITE À CONTACTER :

Monsieur Brahim Djibrine BRAHIM

Coordonnateur du Haut-Commissariat National au Déminage

E-mail : djibrinebra08@gmail.com

Mobile phones : +235 66 29 96 86 / 99 84 73 73

1. Mesures d'application nationales

Réponse : Aucune mesure juridique, administrative ni autre mesure supplémentaire n'a été prise au cours de l'année 2025 pour prévenir et réprimer toute activité interdite par la convention.

2. Stocks de Mines antipersonnel

Réponse : Comme indiqué dans le rapport de transparence antérieur, L'Etat Tchadien a détruit toutes les mines antipersonnel stockées depuis le **27 Janvier 2003** conformément à l'article 7 de la convention sur les mines antipersonnel. Présentement, aucune mine antipersonnel n'est stockée à la République du Tchad.

3. Mines antipersonnel conservées ou transférées

Réponse : La conservation ou le transfert des mines antipersonnel est inappropriée en République du Tchad.

4. Zones connues ou soupçonnées de contenir des mines antipersonnel

Réponse : Le Tchad n'a pas enregistré des nouvelles zones dangereuses en 2025, ce qui fait que les informations précédentes enregistrées dans la base de données sont restées intactes. Toutefois, il convient de signaler que suite à la migration des mines causée par les pluies diluviennes et avec le conflit fratricide au sudan qui se déroule à notre frontière, le Tchad fait face actuellement à de nouvelles contaminations.

Province	Nombre de zones connues ou suspectes		Superficie des zones connues ou suspectes en m ²	
			Zones confirmées	Zones soupçonnées
	Mine	Mine	MINE	MINE
	Borkou	9	8	13 491 891,400
Ennedi	11	2	18 220 266,093	361 798,114
Tibesti	51	38	24 224 623,450	19 049 801,075
TOTAL	71	48	55 936 780.943	21678562.057

NB : les Mines ne sont pas spécifiées par type (mine AC ou mine AP).

A présent, **119** zones dangereuses sont enregistrées dans la base de données avec une superficie de **77 615 244.646 m²**.

5. Libération des terres 2025

Réponse : Le Tchad souffre d'une pollution très importante que ce soit en mines ou en REG, qui menace la sécurité des civils .En 2025, suite à Un incident qui a été survenu aux dépôts des munitions des armées (poudrière) le 18 juin 2024 , des équipes des démineurs/ EOD ont été déployées pour la dépollution et NEDEX de cet endroit. **Au total 27.196 munitions confondues ont été ramassées et détruits.**

BILAN POU德里E 2025

ORDRE	Désignation	DEPO1	DEPO1	DEPO1	DEPO1	DEPO1	DEPO1	DEPOT	DEPOT	DEPOT	DEPOT	DEPOT	TOTAL
1	Roquette 122mm	21	10	2	0	0	5	0	6	12	3	2	61
2	Roquette PG (7,9,15)	15	12	40	5	0	30	24	10	12	2	3	153
3	Roquette OG7	7	45	47	7	3	6	10	4	9	0	0	138
4	roquette 68mm	0	0	0	0	0	20	22	3	8	0	0	53
5	Roquette 107mm	5	5	2	0	0	0	0	0	0	0	0	12
6	Obus de mortier (60,8	41	35	25	140	120	90	120	6	18	8	7	610
7	Obus de Canon 100mm	13	11	6	0	0	0	0	0	0	0	0	30
8	Obus de canon (105m	5	6	3	29	25	44	20	5	5	4	2	148
9	Obus de canon BTM	1	2	3	9	11	8	6	2	4	0	0	46
10	Obus de canon 37mm	0	0	0	54	50	0	0	110	180	0	18	412
11	Obus de canon 23mm	142	65	25	122	112	300	210	700	1200	70	60	3006
12	Obus de canon 90mm	2	12	8	2	2	11	10	0	0	0	0	47
13	Grénade à fusil	50	54	26	36	270	180	130	92	56	30	40	964
14	Grénade à main	14	41	36	2	0	6	7	8	4	3	2	123
15	fusées	40	30	105	120	90	180	170	148	150	170	190	1393
16	Cartouches	1500	1000	3000	5000	4000	500	800	1500	2000	400	300	20000
	TOTAUX	1856	1328	3328	5526	4683	1380	1529	2594	3658	690	624	27196

6. Caractéristiques techniques des mines antipersonnel

Réponse : les Caractéristiques techniques des mines antipersonnel ne sont pas appropriés en la République du Tchad vu que le Tchad n'est pas un pays producteur des mines

7. État des programmes de reconversion ou de mise hors service des installations de production des mines antipersonnel

Réponse : sans objet

8. Activités Education aux Risques

Réponse : En 2025, le gouvernement tchadien ainsi que les partenaires financiers ne se sont pas penchés sur le secteur d'Education aux Risques, raison pour laquelle aucune séance de l'éducation n'a été réalisée.

9. Assistance aux victimes

Réponse : aucune assistance aux victimes n'a été effective en 2025 au Tchad. Le volet Assistance aux victimes peine à se développer par manque de soutien technique et financier.

10. Les victimes de mines 2025

Réponse : Durant l'année 2025, l'Etat tchadien a enregistré **4** victimes dans la base de données dont **3** blessés et 1 mort. Cependant, il convient de signaler que plusieurs victimes ont été signalées par voie de communication radio de l'armée. Comme les victimes ne sont pas référencées, la base de données n'a pas pris en compte.

Données détaillées des victimes de mines/REG en 2025

N°	Nom et prénoms	date de l'accident	lieu	sexe	âge	type engin	tué	blessé	statut	causes de l'accident
1	SEID KOLLEYMI	23/01/2025	MISKI	M	34	MINE/AC		X	CIVIL	La voiture a sauté sur une mine
2	MAHAMAT KINIMI	25/12/2025	AOUZOU	M	30	MINE/AC		X	CIVIL	La voiture a sauté sur une mine
3	MATAR BRAHIM	26/08/2025	ABECHÉ	M	16	MINE/AP	X		CIVIL	ENTRAIN DE LABOURER
4	HASSAN TCHAIMI	16/04/2025	BARDAI	M	52	MINE/AP		X	CIVIL	ORPAILLEUR

Coopération et assistance

Réponse : Durant l'année 2025, aucun soutien de partenaires ou bailleurs n'a été observé. Cependant, le HCND reste toujours en bonne collaboration avec ses partenaires et bailleurs sans solitude.